



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

## Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le **07 FEV. 2023**

ID : 045-214501504-20230407-D2023\_27-DE



### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 28/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2023.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCCART Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : Mme ASSELIN Caroline

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Montargis

### D2023\_27 – Vote du Budget primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D2022\_23 du 11 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le compte de gestion **2022**,

Après avoir voté le compte administratif **2022**,

Après avoir inscrit au budget primitif les résultats (excédents) **2022**, soit :

- au 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" 38 022,47 €
- au 002 "Résultat de fonctionnement reporté" 334 623,70 €

Après avoir voté les taux d'imposition des taxes directes locales **2023**,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes **2023**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **vote** le budget primitif **2023** qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ◆ en section fonctionnement 478 000,00 €
- ◆ en section investissement 73 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/04/2023

Le Maire

M. André POISSON

Le secrétaire de séance,  
Mme ASSELIN Caroline